



## Garde à vue - comment avoir des nouvelles?

Par **YoudeE**, le **01/07/2019** à **16:05**

Bonjour,

J'ai appris par un appel téléphonique la garde à vue de mon mari. Depuis bientôt 10h, impossible d'avoir la moindre nouvelle, où est-il? Que je passe-t-il? Quelle est la quie de la procédure etc. ?

La famille est-elle en mesure de choisir un avocat pour la personne afin d'en savoir plus?

Que peut-on faire dans ces cas là en tant que famille? Quelle information nous est disponible?

Merci

Par **Visiteur**, le **01/07/2019** à **16:17**

Bonjour

Avez vous appelé le commissariat ?

Par **YoudeE**, le **01/07/2019** à **18:00**

Bonjour,

Oui, je m'y suis même rendues et on a refusé de me donner la moindre information. C'est vraiment le silence absolu.

Existe-t-il une façon d'avoir de l'information?

Merci

Par **youris**, le **01/07/2019** à **18:36**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien qui correspond à votre question:

<https://www.village-justice.com/articles/Garde-vue-nouveau-droit-communication-pour-mis-cause,23721.html>

comme il est indiqué, ce droit de communication appartient au gardé à vue.

donc soit votre mari n'a rien demandé, soit ce droit lui a été refusé par la police s'il existe un risque de commission d'une infraction ou lorsque les objectifs de l'article 62-2 du Code de procédure pénale ne peuvent pas être assurés.

salutations